

**MISE À JOUR DE STRATECO :
PROTECTION DE LA COUR EN VERTU DE LA LACC
ET PRODUCTION DU MÉMOIRE D'APPEL**

Boucherville, QC, le 2 novembre 2017 – L'honorable Danielle Turcotte, juge de la Cour supérieure du Québec, Chambre commerciale, a renouvelé, jusqu'au 30 avril 2019, la suspension des procédures prévue à l'ordonnance initiale émise à l'égard de Ressources Strateco inc. (« Strateco ») en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (la « LACC »). Il est attendu que ce renouvellement permet à Strateco de poursuivre son appel de la décision de l'honorable juge Denis Jacques, j.c.s., rendue le 21 juin 2017, dans le cadre de la poursuite de 182 684 575 \$ contre la Procureure générale du Québec, pour le compte du gouvernement du Québec et du ministre de l'Environnement.

Cour d'appel du Québec

Le mémoire d'appel de Strateco a été déposé à la Cour d'appel du Québec le 19 octobre 2017. Il peut être consulté sur le site Web de Strateco : www.stratecoinc.com.

- 30 -

Pour plus d'information, veuillez contacter :

RESSOURCES STRATECO INC.

Guy Hébert

Président et chef de la direction

ghebert@strateco.ca

Tél. : 450.641.0775 ext. 201

Fax : 450.641.1601

www.stratecoinc.com